

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Bizanos

Introduction

Ce questionnaire reprend les points abordés dans le manifeste partagé sur cette plateforme. Merci d'en prendre connaissance avant d'y répondre et de consulter l'association Pau à Vélo pour obtenir de plus amples informations sur les propositions qui figurent dans ce manifeste.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *Etablir un budget annuel de 70000 euros sur la commune, correspondant à 15 euros/an/habitant, un minimum constaté dans les villes devenues favorables aux modes de déplacement actifs.*

Action n°2 :

Mesurer la part modale des déplacements actifs et planifier avec volontarisme l'augmentation de cette part modale.

Viser une part modale vélo de 10% en 2024 (objectif communautaire du PDU) puis 15% d'ici la fin de mandat.

Action n°3 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 6 fois par an.

Action n°4 :

Après chaque rénovation d'espace public (voirie, place, parc), procéder à une inauguration à vélo, en présence des associations liées au déplacement à vélo et des services responsables de la rénovation.

Action n°5 :

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

En particulier, prendre connaissance des obligations d'aménagement qu'imposent la loi (article L228-2 du code de l'environnement, Double-Sens Cyclable en Zone 30, aménagements PMRs), et de l'état de l'art d'un urbanisme inclusif des modes actifs et des personnes à mobilité réduite (rues apaisées, largeurs, dégagement et abaissées de trottoirs, pistes cyclables, zones de rencontre, vélorues, sas vélo, cédez-le-passage cycliste, stationnement vélo, etc).

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°6 :

Créer un réseau express vélo reliant Bizanos à tous les pôles d'activités majeurs de l'agglomération.

Aménager un réseau de grandes lignes pénétrantes et transversales constituées exclusivement de larges pistes cyclables et de vélorues (rues donnant la priorité au vélo).

Les maîtres mots de ce réseau : Continuité, Capacité, Efficacité et Sécurité.

Des dessertes locales doivent permettre une connexion facile et sécurisée à ce réseau express depuis tous les quartiers de la commune.

Dans notre proposition, Bizanos est traversée par 3 des lignes de ce réseau : une Est-Ouest au Sud (centre-ville) et une autre au Nord (route de Tarbes), ainsi qu'une liaison transversale reliant le

haut et le bas de Bizanos (par la rue du Maréchal Foch, l'avenue de la République et la côte des Frères Couste).

Le réseau complet est à consulter dans notre manifeste.

Action n°7 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Route de Tarbes et Avenue Beau Soleil.

Les autres axes de la commune où la circulation est importante ne permettent pas la création de pistes suffisamment larges. La sécurité et le confort des cyclistes et des piétons doit donc passer par la cohabitation (aménagement de Zones de Rencontre) ou la création d'axes sur lesquels le vélo est prioritaire (conversion en Vélorues).

Action n°8 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Mairie, établissements scolaires et secteurs d'emploi, complexes sportifs et de loisir (stade municipal, stade d'eaux vives, stade du Hameau et PFC, espace Daniel Balavoine, Château de Franqueville, Chemin Henri IV, véloroute du gave...), commerces de proximité en centre-ville et zones commerciales.

Action n°9 :

Mettre le vélo au cœur du réaménagement du centre-ville de Bizanos.

Une réfection qualitative des voies parallèles à la rue Georges Clémenceau (rue Pasteur et avenue de l'Yser) doit permettre la création de vélorues, alternatives sûres et confortables à l'axe principal qui continuera d'accueillir un minimum de trafic motorisé. Le vélo sera prioritaire sur ces voies (vitesse réduite et dépassement interdit) et l'offre de stationnement vélo (arceaux) sera abondante, de façon à permettre aux cyclistes de participer au dynamisme du centre-ville en approchant au plus près les commerces de proximité et les pôles de services et de loisirs.

Toutes les voies de circulation, et en priorité ces vélorues (pour les vélos) et les trottoirs (pour les piétons), doivent être équipées d'un revêtement lisse et confortable, encourageant au déplacement à pied et à vélo.

Action n°10 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019.

Plusieurs projets sont éligibles sur Bizanos. A commencer par l'aménagement sur la rive gauche du gave d'une rampe en pente douce donnant accès à la passerelle sur le gave à tous les types d'usagers (PMRs, poussettes, enfants, personnes âgées, vélos chargés, vélos-cargos, etc).

Etudier le projet de rampe proposé par les association d'usagers, consulter les conditions transmises par la Préfecture et s'engager sur la réalisation de cet aménagement. Et par là enfin donner accès à ce franchissement du gave aux personnes à mobilité réduite, aux vélos-cargos et autres vélos chargés (motherbike, long tail, VAE, etc), indispensables pour bouleverser nos modes de déplacement quotidiens.

Autre projet éligible : la sécurisation du carrefour à sens giratoire de la rocade reliant Bizanos au bourg d'Idron (D213).

La suppression de ces coupures permettra de développer l'usage du vélo au quotidien bien au-delà des limites de la rocade.

Action n°11 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°12 :

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Comme détaillé dans le manifeste, avec ce nouveau plan de circulation hiérarchisé, le trafic de traversée/transit est limité sur quelques grands axes bien identifiés (en violet) : la rocade, la rue Georges Clémenceau / Av. Albert 1er et la Route de Tarbes. En dehors de ces axes, la vitesse est limitée à 30 km/h (ville en Zone 30) et la traversée des quartiers est uniquement autorisée aux modes actifs. Des barrières (en rouge) physiques (obstacles) ou réglementaires (sens uniques) dissuadent les automobilistes de circuler entre quartiers et réorientent le flux motorisé vers les grands axes périphériques.

A court terme, la rue Georges Clémenceau doit nécessairement continuer d'accueillir un trafic de transit motorisé reliant la rocade et la route de Nay au coeur de l'agglomération. D'où la nécessité d'aménager des itinéraires cyclables sécurisés sur les voies parallèles, afin d'éviter une mixité accidentogène trop importante sur Georges Clémenceau.

La municipalité devra apporter son soutien sur deux solutions permettant de limiter le transit sur cet axe en convertissant à l'intermodalité les personnes venant des zones périurbaines : la construction d'un parking relais en entrée d'agglomération (à Bizanos, ou dans une commune voisine) couplée à l'ouverture d'une ligne de transport en commun reliant ce parking au coeur de l'agglomération, et la création d'une liaison ferroviaire locale de type "RER pendulaire", vieux serpent de mer qui n'attend que l'appui des élus auprès de SNCF-Réseau pour voir le jour.

Action n°13 :

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés. Renoncer à toute construction de nouvelle voie rapide, qui ne ferait qu'aspérer de nouveaux véhicules et dont l'ouverture va à l'encontre du nécessaire bouleversement de nos modes de déplacement.

Action n°14 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Sauf pour les 3 axes majeurs que forment rue Georges Clémenceau / Av. Albert 1er, la Rocade et la Route de Tarbes, l'ensemble des secteurs urbains de la commune doit être aménagé en Zone 30, Zone de Rencontre ou Aire Piétonne, ce qui participera à la réorientation des flux motorisés vers les grands axes.

Action n°15 :

Réserver les zones suivantes aux modes actifs et aux transports en commun : Dans les quartiers résidentiels où le trafic de transit motorisé aura été rendu impossible, les rues n'accueilleront plus que piétons, PMRs, cycles et transports collectifs. Ce sera notamment le cas de la rue du Maréchal Foch, de l'avenue de la République et du Chemin du Cam Marty, où seuls quelques rares riverains auront encore un intérêt à accéder en voiture.

Action n°16 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Le Double-Sens Cyclable (DSC) évite de longs détours aux cyclistes, favorisant le développement de ce mode de déplacement.

Le Sas Vélo améliore la visibilité devant les poids lourds et permet d'échapper aux gaz d'échappement.

Le Cédez-le-Passage Cycliste aux Feux offre la possibilité de franchir une intersection en sécurité en exploitant le « temps de feu vert résiduel » des voies sécantes.

Action n°17 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. Pour permettre à nos bambins de se rendre en sécurité à pied ou à vélo à l'école, et de sortir de classe sans risquer de se faire faucher par la voiture du voisin.

Action n°18 :

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

Mieux exploiter les parkings existants, notamment Avenue de l'Europe, particulièrement sous utilisés aujourd'hui

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°19 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les “arrache roue”) dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Equiper en arceaux à vélo les espaces publics qui en sont dépourvus, et approcher les enseignes privées des zones commerciales pour les conseiller sur les équipements les mieux adaptés pour accueillir leur clientèle. Remplacer les derniers "pince-roue" par des arceaux (permettant de fixer le cadre du vélo).

Action n°20 :

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

Grâce au programme Alvéole proposé par la FUB, le stationnement peut être pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°21 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°22 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

L'investissement de départ pour l'achat d'un vélo de qualité ou d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE) est un frein au report modal pour certaines franges de la population

Action n°23 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Action n°24 :

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

Ou s'investir dans le projet de Maison du Vélo à l'échelle de l'agglomération, dont une antenne pourra être ouverte à Bizanos.

Promouvoir une culture vélo

Action n°25 :

Favoriser le déploiement du programme national “savoir rouler à vélo” dans les écoles primaires.

Action n°26 :

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Action n°27 :

Installer des compteurs de passage vélo, affichant un score lisible par le public, et situés à des points emblématiques de la ville.

Par exemple sur la route de Tarbes, après y avoir aménagé des pistes cyclables sécurisées, pour constater et faire valoir la multiplication du nombre de cyclistes qui emprunteront ce nouvel aménagement.

Action n°28 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°29 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°30 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°31 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°32 :

Créer une "journée sans voiture". fixée mondialement le 22 septembre. Une journée pendant laquelle le trafic motorisé est limité aux grands axes ou à certains usages.

Action n°33 :

Créer une "fête du vélo". accueillant des animations de sensibilisation aux bienfaits d'un mode de déplacement actif, des activités de trocs et de réparation de vélos, et une balade familiale pour faire découvrir les itinéraires cyclables aménagés dès le début de mandat par la nouvelle municipalité.

Ou s'investir dans une grande Fête du Vélo organisée au niveau de la Communauté d'Agglomération

Action n°34 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable y compris pendant des événements sportifs ou festifs se déroulant sur la commune, car nombreux sont les participants s'y rendant à pied, à vélo, en poussette qui prennent des risques à cause du stationnement illicite.

C'est le cas notamment autour des stades du Hameau et du PFC, mais aussi Salle Robert Coudassot lors des grandes rencontres.

Action n°35 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Action n°36 :

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : Organiser des concours et des remises de prix sur le nombre de trajets réalisés par an ou pendant la semaine de la mobilité.

Proposer ponctuellement une offre de location mensuelle dans les entreprises de la commune de vélos standards, de vélos pliants et de vélos électriques.

Cet accompagnement pourra aussi permettre la mise en place de stationnement vélos sécurisé dans les entreprises, et inciter les employeurs à proposer des vestiaires et des douches aux salariés parcourant le plus de distance pour se rendre sur leur lieu de travail.